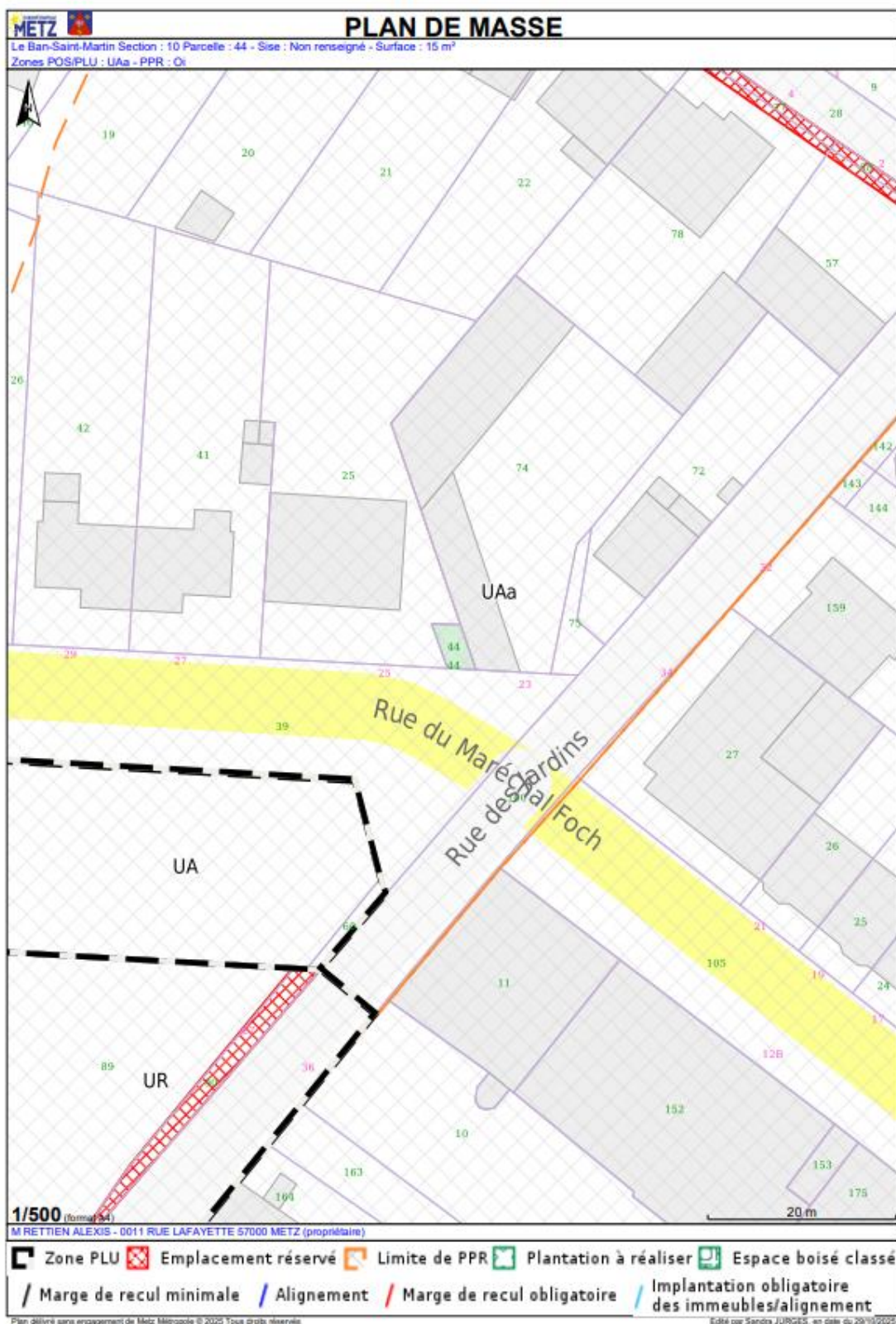


AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Vente par adjudication sous pli cacheté d'une parcelle communale

Parcelle cadastrée S10 N°44 – Rue Maréchal Foch – 57050 Le Ban-Saint-Martin



1. Objet de la vente

La commune du Ban-Saint-Martin met en vente, par adjudication sous pli cacheté, une parcelle de terrain non bâtie appartenant à son domaine privé.

- Référence cadastrale : Section S10, parcelle n°44
- Superficie : 15 m²
- Localisation : Entre les numéros 23 et 25, rue Maréchal Foch, 57050 Le Ban-Saint-Martin
- État actuel : Ancien transformateur désaffecté, actuellement en friche
- Statut juridique : Domaine privé communal

2. Modalités de la vente

La vente sera réalisée par adjudication sous pli cacheté, conformément à un cahier des charges établi par la commune.

Ce document est consultable à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

La commune souhaite retenir un acquéreur :

- Présentant un projet conforme aux règles d'urbanisme en vigueur ;
- Respectueux de l'environnement et des objectifs de la loi Climat et Résilience ;
- Tenant compte des contraintes du PPRI (zone Oi) et du risque moyen de retrait-gonflement des argiles.

3. Conditions financières

Mise à prix : 7 000 € net vendeur

Critère de sélection : L'offre financière la plus élevée, sous réserve de conformité administrative et réglementaire.

4. Contenu du dossier de candidature

Chaque dossier devra comporter :

- Une lettre de motivation / note d'intention signée, précisant l'offre de prix (en chiffres et en lettres) ;
- Une description détaillée du projet (croquis, plans, usage prévu) ;
- Une copie de la pièce d'identité du candidat ;
- Un justificatif de capacité financière (attestation bancaire ou équivalent) ;
- Pour les personnes morales : un extrait Kbis de moins de 3 mois et une copie des statuts.

L'enveloppe devra obligatoirement porter la mention :
« Ne pas ouvrir – Vente parcelle communale cadastrée S10 n°44 ».

➤ Adresse de dépôt :
Sous pli scellé à l'attention de :
Maître GRIMONET-SAINT-ALBAN, Notaire
35 avenue de Guise
57100 Thionville

5. Visites sur le site

Des visites de la parcelle sont programmées aux dates suivantes :

- **Mercredi 19 novembre 2025 à 14h00**
- **Vendredi 21 novembre 2025 à 14h00**

L'inscription préalable en mairie est **obligatoire** pour y participer.

6. Dépôt des candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au **15 décembre 2025 à 16h00**.

Tout pli déposé ou reçu après cette date et cette heure, ou transmis dans une enveloppe non cachetée, ne sera pas pris en considération..

7. Consultation et renseignements

Le dossier complet peut être consulté à l'accueil de la mairie du Ban-Saint-Martin, aux horaires d'ouverture, ou en ligne sur le site internet : www.ban-saint-martin.fr.

8. Informations complémentaires

À la connaissance de la commune, le bien mis en vente n'est grevé d'aucune servitude autre que celles résultant de sa situation naturelle, de son alignement ou des documents d'urbanisme en vigueur.